UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Licence Compétences en Réseau (LCeR)

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Mention Sciences de la Vie (SV)

Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) - L2 et L3 uniquement

Année universitaire 2026-2027

En application de l'article D. 123-13 du Code de l'éducation, l'offre de formation est organisée en semestres et structurée en unités d'enseignement capitalisables : les établissements attribuent à chaque unité d'enseignement un coefficient et un nombre de crédits. L'échelle des coefficients est cohérente avec celle des crédits attribués à chaque unité d'enseignement.

❖ Organisation du diplôme

La licence Compétences en Réseau mention Sciences de la Vie conduit à la délivrance du diplôme national de licence, validé par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS). Elle est structurée autour de l'acquisition des compétences se développant suivant le référentiel de compétences présenté en annexe 1.
Chaque compétence correspond à une ou plusieurs unités d'enseignements (UE) sur l'ensemble de la mention. Elle est à développer progressivement sur au plus trois niveaux décrits dans le référentiel.

Chaque année est structurée en compétences développées sur un niveau. Chaque compétence est constituée d'une UE par semestre, sauf exceptions où une compétence n'est travaillée que sur un semestre. Ces UE semestrielles sont composées d'éléments constitutifs (EC) qui sont appelés ressources ou situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ).

❖ Des jurys et de leurs missions

Un jury de semestre valide les notes et résultats des éléments constitutifs et des UEs semestrielles qui se sont achevés et les communique aux étudiants.
Un jury d'année valide les niveaux de compétences, l'année et les communique aux étudiants.
Un jury de grade valide le diplôme de licence et communique la diplomation aux étudiants.

Les missions des jurys se situent à plusieurs niveaux :

- Bilan individuel semestriel (jury de semestre) et annuel (jury d'année) au terme de la 1ère et de la 2ème année avec possibilité de rattrapage de l'année, d'un niveau de compétences, d'une UE semestrielle ou d'un EC par l'attribution de points de jury.
- Bilan au vu de l'ensemble du parcours de l'étudiant au sein de l'université en cas de réorientation.
- Validation des UE ou des niveaux de compétences manquants : à toutes étapes d'observation le jury d'année ou de grade peut rattraper une ou plusieurs UE ou niveaux de compétences non acquis en validant à l'étudiant les crédits européens correspondants.
- Délivrance du diplôme intermédiaire (jury d'année, à la demande de l'étudiant).
- Délivrance du diplôme de grade (jury de grade).

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

❖ Processus de validation

1. *Validation de l'EC : SAÉ et/ou ressources*

L'EC est validé lorsque la moyenne des notes qui le constituent est supérieure ou égale à 10/20. Le calcul de cette moyenne pour chaque EC est défini en annexe 2.
Dans le cas où la ressource ou SAÉ n'est ni validée, ni compensée (voir définition ci-dessous), l'étudiant repasse les éléments qui ne sont pas validés selon les règles définies pour chaque EC en annexe 2.

2. *Validation des unités d'enseignements*

Une UE semestrielle est validée si la moyenne pondérée par les ECTS des notes obtenues aux EC constituant cette UE semestrielle est supérieure ou égale à 10. La validation d'une UE semestrielle valide automatiquement l'ensemble des EC la constituant.

3. *Validation d'un niveau de compétences*

Un niveau de compétences est validé si la moyenne pondérée par les ECTS de toutes les UE semestrielles constituant le niveau de la compétence est supérieure ou égale à 10. La validation d'un niveau de compétences valide automatiquement l'ensemble des UE la constituant.

4. *Validation de l'année*

Une année pédagogique (60 ECTS) est validée par l'obtention de tous les niveaux de compétences qui la composent (validation directe) ou dès lors que la moyenne de l'année obtenue par la moyenne pondérée par les ECTS des niveaux de compétences est supérieure ou égale à 10/20 et que la note obtenue pour chaque niveau compétence est supérieure ou égale à 8/20 (validation par compensation). La validation de l'année valide automatiquement l'ensemble des niveaux de compétence associés à l'année.

Si l'ajournement est prononcé à cause d'une note de niveau de compétences strictement inférieure à 8/20, bien que la moyenne générale à l'année soit supérieure à 10/20, aucune note de niveau de compétences inférieure à 10/20 ne sera conservée pour l'année suivante ; seules les UE semestrielles ou EC validés au sein de ces niveaux de compétences sont capitalisés.

5. *Validation du diplôme*

Le diplôme de licence est validé par l'obtention de tous les niveaux de compétences.

❖ Capitalisation

La validation de chaque UE entraîne l'obtention de la totalité des crédits européens qui y sont attachés.

Tout niveau de compétences, toute UE, tout élément constitutif est doté d'un coefficient proportionnel à sa valeur en crédits européens.

- Une unité d'enseignements validée est définitivement capitalisée.
- Sont aussi capitalisés les éléments constitutifs validés (ressources ou SAE) de chaque unité d'enseignements dont la valeur en crédits européens est également fixée.

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

❖ Les mentions

Les mentions sont attribuées à l'année sur la base de la moyenne pondérée par les ECTS des résultats obtenus aux compétences de l'ensemble de l'année. À une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 et strictement inférieure à 14/20 est associée la mention assez bien, supérieure ou égale à 14/20 et inférieure strictement à 16/20 la mention bien et supérieure ou égale à 16/20 la mention très bien.

❖ Les bonus

Les activités bonus obtenues au travers d'un engagement sportif, culturel ou citoyen sont listés ci-dessous et appliquées à la moyenne annuelle.
Ces activités bonus sont :

- Soit une activité sportive pratiquée dans le cadre de l'Université, la note est alors établie par le service des sports.
- Soit le suivi d'écoliers dans le cadre de l'AFEV et l'évaluation se fera avec la présentation d'un rapport et d'une soutenance orale.
- Soit un bonus obtenu en suivant l'Atelier « Trouver sa Voix ». La note sera établie par l'équipe pédagogique.
- Soit un engagement étudiant reconnu dans le dispositif R2E (Reconnaissance de l'Engagement Étudiant).

En cas d'enjambement, le bonus s'applique sur l'année d'études la plus faible. Lorsqu'un étudiant bénéficie de plusieurs bonus, seule la note de bonus la plus élevée est retenue.

Pour le calcul du bonus, les points supérieurs à 10/20 sont retenus (CFVU du 31 mars 2023).

Le taux maximal de bonus est de 2,5/100 ou 5/100 en fonction d'une volumétrie par activité.
Il est noté T_{max}. La volumétrie de plusieurs activités se cumulent dans la limite maximale de 5%

Le taux bonus est fonction de la note maximale sur 20, notée N_{max}, obtenue dans l'ensemble des activités. Ce taux bonus est calculé suivant la formule :

$$B = Taux\ de\ bonus = \left(\frac{N_{max} - 10}{10}\right) \times T_{max}$$

avec T_{max} = 2,5 % ou Tmax = 5 %

La moyenne Mb de l'étudiant, pondérée par le bonus, résulte du calcul suivant (avec U_i la note obtenue au niveau de compétence et C_i le nombre de crédits pour ce niveau) :

$$Mb = \frac{\sum_i (U_i \times C_i)}{60} \times (1 + B)$$

Si $Mb \geq 10$, les crédits correspondants à l'année sont obtenus. Soit 60 ECTS.

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

❖ **Progression dans le parcours**

- L'étudiant qui a validé une année pourra s'inscrire de droit dans l'année supérieure.

- L'étudiant qui valide au moins 45 ECTS est autorisé à progresser. Il est alors AJAC (Ajourné Autorisé à Continuer). À un instant donné, on ne peut avoir le statut AJAC que sur une seule année, il n'est donc pas possible d'être à la fois AJAC en première et en seconde année. Pour les étudiants AJAC, la compatibilité des emplois du temps et des épreuves entre les deux années n'est pas garantie.

- La validation d'un niveau de compétences soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation lui permet la poursuite dans le niveau supérieur de cette même compétence dans la mesure où l'étudiant est admis à s'inscrire dans l'année supérieure.

- La compensation est organisée au sein d'une année pédagogique c'est-à-dire L1, L2, L3. Les années ne se compensent pas entre elles.

❖ **Gestion des absences**

Dès qu'un étudiant a des absences qui ne permettent pas de l'évaluer, selon que cette absence est justifiée ou non, il sera notifié ABJ (ABsence Justifiée) ou ABI (ABsence Injustifiée) qui vaudront 0 dans les règles de calcul fournies en annexe.

❖ **Sessions d'examens**

- Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Cette seconde chance est intégrée aux évaluations dans le cas d'un contrôle continu intégral ou prend la forme d'une seconde session d'examens dans les autres cas. Seules les SAÉ peuvent ne pas offrir de seconde chance.

- Les dates des sessions d'examens sont communiquées aux étudiants en début d'année avec le calendrier pédagogique.

❖ **Modalités de contrôle des connaissances**

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences définissent des coefficients et des crédits européens attachés aux unités d'enseignements et à leurs éléments constitutifs. Pour chaque EC, il est précisé dans le tableau annexe les modalités d'évaluation (type d'évaluation (CC, TP, EX, …), durée des épreuves, …).

❖ **Régime des examens concernant les étudiants bénéficiant d'un régime spécial**

Lorsqu'un étudiant a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'études (salarié, sportif de haut niveau, …), il bénéficie de droit d'une évaluation de substitution qui prend la forme à définir en début d'année avec son directeur d'études. Les SAE ne sont pas substituables.

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

<u>Annexe</u> 1 : Référentiel de compétences



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Annexe 2 : Tableaux d'évaluations des EC

Semestre 3

UE1.3 : Concevoir un scénario pédagogique (19,5 ECTS)					
Nom de l'Élément Constitutif (EC)	**Nom du responsable**	**ECTS**	**Session**	**Règle de calcul pour chaque EC**	**Durée de l'épreuve du type EX**
Philo-3	Sylvie Leroux	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
EPS-3	Yannick Blanchard	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
HG-3	Gaël Guihard	1,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
Sciences-Techno-3	Frédéric Gravez Sandrine Lesmarie	1,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
Anglais-3	Quentin Brecville	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
Arts-3	Emilie Van Overtveld Emmanuelle Battisti	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
AI-3	Gaël Guihard	1,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
SVT3	Johann-Günther Egginger	5	1	EX	2h
			2	EX	2h
HGS3	Aurélie Flinois	2,5	1	2/3*EX + 1/3*CC	2h30
			2	2/3*EX + 1/3*CC	2h30
NEU3	Arnaud Jadzinski	1,5	1	2/3*EX + 1/3*CC	2h
			2	2/3*EX + 1/3*CC	2h
EAS3-SAÉ-C	Johann-Günther Egginger	2	1	EX	1h
			2	EX	1h

UE2.3 : Animer une situation d'enseignement-apprentissage (6,5 ECTS)					
Nom de l'Élément Constitutif (EC)	**Nom du responsable**	**ECTS**	**Session**	**Règle de calcul pour chaque EC**	**Durée de l'épreuve du type EX**
Français-3	Lise Coudron	2,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
Math-3	Thomas Maison	2,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
ENF3	Johann-Günther Egginger	1,5	1	EX	1h
			2	EX	1h

UE3.3 : Construire son projet professionnel (4 ECTS)					
Nom de l'Élément Constitutif (EC)	**Nom du responsable**	**ECTS**	**Session**	**Règle de calcul pour chaque EC**	**Durée de l'épreuve du type EX**
INS3	Danièle Dubois	4	1	2/3*EX + 1/3*CC	2h
			2	2/3*EX + 1/3*CC	2h

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Semestre 4

UE1.4 : Concevoir un scénario pédagogique (15 ECTS)					
Nom de l'Élément Constitutif (EC)	**Nom du responsable**	**ECTS**	**Session**	**Règle de calcul pour chaque EC**	**Durée de l'épreuve du type EX**
Philo-4	Sylvie Leroux	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
EPS-4	Yannick Blanchard	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
HG-4	Gaël Guihard	1,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
Sciences-Techno-4	Frédéric Gravez Sandrine Lesmarie	1,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
Anglais-4	Quentin Brecville	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
Arts-4	Emilie Van Overtveld Emmanuelle Battisti	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
AI-4	Gaël Guihard	1,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
SVT4	Arnaud Jadzinski	5	1	2/3*EX + 1/3*CC	1h30
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h30
AST4-SAÉ-C	Éric Thomas	1,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h

UE2.4 : Animer une situation d'enseignement-apprentissage (9 ECTS)					
Nom de l'Élément Constitutif (EC)	**Nom du responsable**	**ECTS**	**Session**	**Règle de calcul pour chaque EC**	**Durée de l'épreuve du type EX**
Français-4	Lise Coudron	2,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
Math-4	Thomas Maison	2,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
PED4	Johann-Günther Egginger	1	1	EX	1h
			2	EX	1h
ENS4	Johann-Günther Egginger	1,5	1	EX	1h
			2	EX	1h
AST4-SAÉ-A	Gwénaëlle Deromelaere	1,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h

UE3.4 : Construire son projet professionnel (6 ECTS)					
Nom de l'Élément Constitutif (EC)	**Nom du responsable**	**ECTS**	**Session**	**Règle de calcul pour chaque EC**	**Durée de l'épreuve du type EX**
INS4	Danièle Dubois	6	1	1/3*CC1 + 2/3*CC2	
			2	1/9*CC1 + 2/9*CC2 + 6/9*EX	1h

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Semestre 5

UE1.5 : Concevoir un scénario pédagogique (16 ECTS)					
Nom de l'Élément Constitutif (EC)	**Nom du responsable**	**ECTS**	**Session**	**Règle de calcul pour chaque EC**	**Durée de l'épreuve du type EX**
Philo-5	Sylvie Leroux	0,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
EPS-5	Yannick Blanchard	0,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
HG-5	Gaël Guihard	0,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
Sciences-Techno-5	Frédéric Gravez Pascale Stivenart	0,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
Anglais-5	Quentin Brecville	0,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
Arts-5	Emilie Van Overtveld Emmanuelle Battisti	0,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
AI-5	Gaël Guihard	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
SVT5	Arnaud Jadzinski	5	1	EX	2h
			2	EX	2h
MAT5	Aissatou Konte	3	1	2/3*EX + 1/3*CC	2h
			2	2/3*EX + 1/3*CC	2h
PCS5	Bastien Casier	2,5	1	2/3*EX + 1/3*CC	3h
			2	2/3*EX + 1/3*CC	3h
HSE5-SAÉ-C	Johann-Günther Egginger	1,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h

UE2.5 : Animer une situation d'enseignement-apprentissage (8,5 ECTS)					
Nom de l'Élément Constitutif (EC)	**Nom du responsable**	**ECTS**	**Session**	**Règle de calcul pour chaque EC**	**Durée de l'épreuve du type EX**
Français-5	Lise Coudron	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
Math-5	Thomas Maison	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
CLS5	Caroline Brion	3	1	1/2*EX + 1/2*CC	2h
			2	1/2*EX + 1/2*CC	2h
HDM5	Corinne Desmets	2	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
HSE5-SAÉ-A	Johann-Günther Egginger	1,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h

UE3.5 : Construire son projet professionnel (5,5 ECTS)					
Nom de l'Élément Constitutif (EC)	**Nom du responsable**	**ECTS**	**Session**	**Règle de calcul pour chaque EC**	**Durée de l'épreuve du type EX**
LVS5	Catherine Brion	1,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
INS5	Danièle Dubois	4	1	2/3*EX + 1/3*CC	2h
			2	2/3*EX + 1/3*CC	2h

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Semestre 6

UE1.6 : Concevoir un scénario pédagogique (15 ECTS)					
Nom de l'Élément Constitutif (EC)	**Nom du responsable**	**ECTS**	**Session**	**Règle de calcul pour chaque EC**	**Durée de l'épreuve du type EX**
Philo-6	Sylvie Leroux	0,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
EPS-6	Yannick Blanchard	0,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
HG-6	Gaël Guihard	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
Sciences-Techno-6	Frédéric Gravez Pascale Stivenart	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
Anglais-6	Quentin Brecville	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
Arts-6	Emilie Van Overtveld Emmanuelle Battisti	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
AI-6	Gaël Guihard	0,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
SVT6	Arnaud Jadzinski	5	1	2/3*EX + 1/3*CC	1h30
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h30
MAT6	Aissatou Konte	3	1	2/3*EX + 1/3*CC	2h
			2	2/3*EX + 1/3*CC	2h
CST6-SAÉ-C	Albine Courdent	1,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h

UE2.6 : Animer une situation d'enseignement-apprentissage (6,5 ECTS)					
Nom de l'Élément Constitutif (EC)	**Nom du responsable**	**ECTS**	**Session**	**Règle de calcul pour chaque EC**	**Durée de l'épreuve du type EX**
Français-6	Lise Coudron	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
Math-6	Thomas Maison	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
LFS6	Véronique Hourez	3	1	2/3*EX + 1/3*CC	2h
			2	2/3*EX + 1/3*CC	2h
SDE6-SAÉ-A	Johann-Günther Egginger	1,5	1	EX	1h
			2	EX	1h

UE3.6 : Construire son projet professionnel (8,5 ECTS)					
Nom de l'Élément Constitutif (EC)	**Nom du responsable**	**ECTS**	**Session**	**Règle de calcul pour chaque EC**	**Durée de l'épreuve du type EX**
PIX6	Christian Watté	1	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
LVS6	Catherine Brion	1,5	1	CC	
			2	2/3*EX + 1/3*CC	1h
INS6	Danièle Dubois	6	1	1/3*CC1 + 2/3*CC2	
			2	1/9*CC1 + 2/9*CC2 + 6/9*EX	1h